

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIL 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 29/03/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>		
<b>CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE : AVENANT N°2</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 29/03/2024	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 09/04/2024	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### Etaient présents : 109

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (140)

### Absent(s) représenté(s) : 23

BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
CONTE Karine a donné pouvoir à DEBUISSER Michèle  
DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige  
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
JOSSEAUME Dominique a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité  
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à BOURE Denis  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MARIAGE Joël a donné pouvoir à MOISAN Bernard  
MOUTENOT Laurent a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc

PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent  
QUIGNARD Martine a donné pouvoir à WOTIN Maël  
SAINZ Luis a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SOUSSI Elsa a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques  
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à ESCRIBANO-OBEJO Maria

**Absent(s) non représenté(s) : 1**

MADEC Isabelle

**Absent(s) non excusé(s) : 7**

ANCELOT Serge, BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, JUMEAUCOURT Philippe, LEMARIE Lionel, VOYER Jean-Michel

**130 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**1 ABSTENTION :**

NAUTH Cyril

**1 NE PREND PAS PART :**

OURS-PRISBIL Gérard

# EXPOSÉ

Par délibération du 4 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé la convention régionale de développement urbain qui mobilise des moyens spécifiques de la Région Île-de-France en faveur des quartiers bénéficiant d'une convention signée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Pour mémoire, l'enveloppe allouée par la Région Île-de-France aux quatre projets de renouvellement urbain de la Communauté urbaine soutenus par l'ANRU est de 10 687 500 €. Dans le respect du règlement du dispositif, cette enveloppe a été attribuée, après délibération de la Communauté urbaine, aux communes de Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux, Limay et Mantes-la-Jolie pour la réalisation d'équipements scolaires ou sportifs entrant dans la programmation des projets ANRU.

Un premier avenant à cette convention a été signé en 2022 pour préciser que chaque subvention régionale accordée donnera lieu à la signature d'une convention financière avec le bénéficiaire.

Par courrier en date du 27 novembre 2023, la Région Île-de-France a demandé à la Communauté urbaine de signer un nouvel avenant.

Cet avenant n°2 à la convention régionale de développement urbain, validé par délibération de la Commission permanente de la Région Île-de-France du 20 mai 2022, modifie le délai de la convention pour se conformer à celui des conventions ANRU.

Aussi, les dates suivantes sont modifiées :

- Article 1 : la date du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'ANRU est rallongée de 2 ans et passe ainsi de 2014-2024 à 2014-2026 ;
- Article 2 : la date limite de dépôt des demandes de subventions à la Région Île-de-France, fixée à l'origine au 1<sup>er</sup> janvier 2024, est repoussée au 1<sup>er</sup> mars 2026.

En conséquence, les communes attributaires des subventions ont jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2026 pour déposer leur demande de subvention à la Région Île-de-France.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention régionale de développement urbain,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention régionale de développement urbain ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_18\_07\_04\_47 du 4 juillet 2018 approuvant la convention régionale de développement urbain,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-10-20\_13 du 20 octobre 2022 approuvant l'avenant n°1 de la convention régionale de développement urbain,

**VU** le courrier de la Région Île-de-France daté du 27 novembre 2023 demandant à la Communauté urbaine de signer l'avenant n°2 à la convention régionale de développement urbain,

**VU** le projet d'avenant n°2 à la convention régionale de développement urbain,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3\_Aménagement du territoire le 26 mars 2024,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention régionale de développement urbain.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention régionale de développement urbain ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 09/04/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 09/04/2024

Exécutoire le : 09/04/2024

*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

*(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).*

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 4 avril 2024

